

3^{ème} DIMANCHE DE PÂQUES

04 mai 2025 – année C

Chers frères et sœurs,

Alors que nous sommes « sans Pape » et que les Cardinaux s'apprêtent à élire le successeur de St Pierre, combien ces passages de la Sainte Écriture de ce Dimanche résonnent d'une façon toute particulière !

Ils nous rappellent en effet combien Notre Seigneur a voulu explicitement construire son Église sur la primauté de Saint Pierre.

Comme vous le savez, il y a un peu plus de 150 ans, en 1870, lors du Concile Vatican I, était affirmé le dogme de l'infaillibilité Pontificale.

Je ne puis maintenant vous relire toute la constitution dogmatique *Pastor Aeternus* qui proclama cette vérité intangible, mais en voici cependant un extrait peut-être un peu long, mais qu'il est cependant important de nous rappeler :

L'éternel pasteur et gardien de nos âmes, pour perpétuer l'œuvre salutaire de la Rédemption, a décidé d'édifier la sainte Église dans laquelle, comme en la maison du Dieu vivant, tous les fidèles seraient rassemblés par le lien d'une seule foi et d'une seule charité.

C'est pourquoi, avant d'être glorifié, « il pria son Père », non seulement pour les Apôtres, « mais aussi pour ceux qui croiraient en lui, à cause de leur parole, pour que tous soient un, comme le Fils et le Père sont un ».

De même qu'il « envoya » les Apôtres qu'il s'était choisis dans le monde, « comme lui-même avait été envoyé par le Père », de même il voulut qu'il y eût en son Église des pasteurs et des docteurs « jusqu'à la fin du monde ».

Pour que l'épiscopat fût un et non-divisé, pour que, grâce à l'union étroite et réciproque des pontifes, la multitude entière des croyants fût gardée dans l'unité de la foi et de la communion, plaçant le bienheureux Pierre au-dessus des autres Apôtres, il établit en sa personne le principe durable et le fondement visible de cette double unité.

[...] Parce que les portes de l'enfer se dressent de toutes parts avec une haine de jour en jour croissante contre ce fondement établi par Dieu, pour renverser, s'il se pouvait, l'Église, Nous jugeons nécessaire pour la protection, la sauvegarde et l'accroissement du troupeau catholique, avec l'approbation du saint concile, de proposer à tous les fidèles la doctrine qu'ils doivent croire et tenir sur l'institution, la perpétuité et la nature de la primauté du Siège apostolique, sur lequel repose la force et la solidité de l'Église, conformément à la foi antique et constante de l'Église universelle, et aussi de proscrire et de condamner les erreurs contraires, si pernicieuses pour le troupeau du Seigneur.

Nous enseignons donc et nous déclarons, suivant les témoignages de l'Évangile, que la primauté de juridiction sur toute l'Église de Dieu a été promise et donnée immédiatement et directement au bienheureux Apôtre Pierre par le Christ notre Seigneur.

C'est, en effet, au seul Simon, auquel il avait déjà été dit : « Tu t'appelleras Céphas », après que celui-ci l'avait confessé en ces termes : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant », que le Seigneur adressa ces paroles solennelles : « Bienheureux es-tu, Simon, fils de Jona, car ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais mon Père qui est dans les cieux ; et moi, je te dis que tu es Pierre et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des Cieux. Et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel ».

Et c'est au seul Simon Pierre que Jésus, après sa résurrection, conféra la juridiction de souverain pasteur et de chef suprême sur tout son troupeau en disant : « Pais mes agneaux, pais mes brebis ».

Cette doctrine si claire des saintes Écritures se voit opposer ouvertement l'opinion fautive de ceux qui, pervertissant la forme de gouvernement instituée par le Christ notre Seigneur, nient que Pierre seul se voit vu doté par le Christ

d'une primauté de juridiction véritable et proprement dite, de préférence aux autres Apôtres, pris soit isolément soit tous ensemble, ou de ceux qui affirment que cette primauté n'a pas été conférée directement et immédiatement au bienheureux Pierre, mais à l'Église et, par celle-ci, à Pierre comme à son ministre.

Si quelqu'un donc dit que le bienheureux Apôtre Pierre n'a pas été établi par le Christ notre Seigneur chef de tous les Apôtres et tête visible de toute l'Église militante ; ou que ce même Apôtre n'a reçu directement et immédiatement du Christ notre Seigneur qu'une primauté d'honneur et non une primauté de juridiction véritable et proprement dite, qu'il soit anathème.

Ce que le Christ notre Seigneur, chef des pasteurs, pasteur suprême des brebis, a institué pour le salut éternel et le bien perpétuel de l'Église doit nécessairement, par cette même autorité, durer toujours dans l'Église, qui, fondée sur la pierre, subsistera ferme jusqu'à la fin des siècles. »

Personne ne doute, et tous les siècles savent que le saint et très bienheureux Pierre, chef et tête des Apôtres, colonne de la foi, fondement de l'Église catholique, a reçu les clés du Royaume de notre Seigneur Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur du genre humain : jusqu'à maintenant et toujours, c'est lui qui, dans la personne de ses successeurs « les évêques du Saint-Siège de Rome, fondé par lui et consacré par son sang, » vit « préside » et exerce le pouvoir de juger ».

Dès lors, quiconque succède à Pierre en cette chaire reçoit, de par l'institution du Christ lui-même, la primauté de Pierre sur toute l'Église.

Chers frères et sœurs,

ce texte du magistère et les lectures que nous avons entendues nous invitent à redoubler de prière pour celui qui aura donc la lourde charge de succéder à saint Pierre afin d'enseigner, sanctifier et gouverner l'Église.

La 1^{ère} lecture nous a rappelé combien l'enseignement dispensé par les apôtres rencontra dès le début de l'hostilité...

En réponse, nous disaient les Actes des Apôtres, Pierre et les Apôtres déclarèrent :

« Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » et ils proclamèrent combien Jésus était mort et ressuscité pour le salut des âmes. Cela leur valut d'être fouetté et de se voir interdire de parler au nom de Jésus. Persécution qui les remplit de joie et interdiction qu'évidemment ils ne respectèrent pas...

Le prochain Pape aura aussi à proclamer les vérités de la foi catholique et rencontrera inmanquablement de l'hostilité pour ne pas dire plus...

Prions avec ferveur pour que le Seigneur suscite un successeur de St Pierre qui puisse, de fait, « confirmer dans la foi » ses frères que nous sommes et de l'éclairer dès ses premières prises de paroles en tant que Souverain Pontife et tout au long de son Pontificat... (Cf. le « N'ayez pas peur de St Jean Paul II » !)

La 2^{ème} lecture nous a montré l'Église triomphante du Ciel avec tous les saints louant l'Agneau immolé, Et proclamant « À celui qui siège sur le Trône, et à l'Agneau, la louange et l'honneur, la gloire et la souveraineté, pour les siècles des siècles. »

Parmi les missions du Saint Père, il y a celle de sanctifier le Peuple de Dieu, en particulier à travers les sacrements...

Le Code de Droit Canonique de l'Église latine explique que :

Les sacrements étant les mêmes pour l'Église tout entière et faisant partie du dépôt divin, il revient à la seule autorité suprême de l'Église d'approuver ou de déterminer ce qui est requis pour leur validité ; et il appartient à cette même autorité suprême ou à toute autre autorité compétente, de fixer ce qui a trait à la licéité de leur célébration, de leur administration et de leur réception, ainsi qu'au rite à observer dans leur célébration.¹

Nous savons d'expérience combien ce qui touche le culte et la célébration des sacrements a été ces dernières décennies et récemment encore objet d'actes Pontificaux importants qui ont pu porter de beaux fruits mais ont été aussi parfois sources d'incompréhensions voir de souffrances...

Là encore, il est bon que nous priions à cette intention : que le prochain successeur de saint Pierre ait un bon et salubre exercice de ce *munus sanctificandi* qu'il va recevoir, ce pouvoir de sanctifier l'Église.

¹ C.I.C n° 841

Enfin l'Évangile nous a rappelé la volonté expresse que Saint Pierre et ses successeurs gouvernent en son Nom l'Église ici-bas...

Saint Augustin dans son commentaire de l'Évangile que nous avons entendu dit que « *Que paître le troupeau du Seigneur soit donc un engagement d'amour* »².

Prions là encore afin que le Seigneur embrase de son Esprit Saint :

- nos cœurs pour que nous aimions le successeur de St Pierre comme Ste Catherine de Sienne et tant d'autres nous en ont montré l'exemple,
- le cœur des cardinaux électeurs pour que leur vote ne soit motivé que par la Charité
- et enfin pour qu'il embrase le cœur du futur Pape, afin qu'à la suite de saint Pierre, son engagement soit donc « *un engagement d'amour* » ...

Chers frères et sœurs,

Le Conclave va donc avoir lieu durant le mois de Marie... le 13 mai, jour de l'apparition de Notre Dame à Fatima sera une date proche de l'élection du Pape...

En 2010, Benoît XVI avait affirmé que « la mission prophétique de Fatima n'était pas terminée »³...

Dans notre prière pour l'Église et son Souverain Pontife, accordons par conséquent une grande place à la prière mariale. (Cf. les 153 poissons qui évoquent les 153 « Ave Maria » du Rosaire... + les 50 ajoutés par St Jean Paul II...)

Selon le bel usage du Mois de Marie, aimons à nous retrouver devant nos oratoires familiaux pour prier en ces jours si importants Notre Dame « Mère de l'Église », « Reine des Apôtres », « Salus Populi romani » !

O Cœur Immaculé de Marie, priez pour nous et avec nous !

Sub tuum præsidium confugimus, Sancta Dei Genetrix!

Sous l'abri de votre miséricorde, nous nous réfugions, Sainte Mère de Dieu !

Intercede pro Ecclesia!

Intercède pour l'Église d'aujourd'hui !

Intercède pour le prochain successeur de St Pierre !

Amen.

² *Commentaire de l'Évangile de Saint Jean* 123, 5. Cité par Benoît XVI lors de l'audience générale du 26 mai 2010 sur le Munus Regendi.

³ Benoît XVI. *Homélie* du 13 mai 2010 à Fatima pour le 10^e anniversaire de la béatification de Jacinthe et François

PRIERE UNIVERSELLE

3^{ème} Dimanche de Pâques – 04 mai 2025

**Prions Notre Seigneur, Pasteur éternel,
d'accorder à Son Église,
le successeur de Saint Pierre qui saura
Lui plaire par sa sainteté
et nous soutiendra
avec sollicitude et vigilance.**

**Prions pour notre monde d'aujourd'hui,
en particulier pour les pays en guerre.
Supplions le Seigneur d'aider les chefs des nations
à comprendre que l'Église qu'Il a fondée
et qu'Il gouverne par son doux vicaire sur la terre
est au service de tout homme
et de la paix véritable.**

**Prions pour tous ceux qui souffrent
physiquement, moralement ou spirituellement.
Supplions le Seigneur de leur manifester, par son Église,
l'amour de Charité qu'Il leur porte.**

**Prions enfin les uns pour les autres.
Supplions le Seigneur de nous aider à vivre
dans l'unité de la foi et de la charité
qu'est appelé à servir le successeur de St Pierre.
Offrons au Seigneur nos prières de ces jours-ci
pour l'élection du prochain Souverain Pontife.
Demandons Lui la grâce de nous aider à nous laisser enseigner, sanctifier et gouverner quand le futur Pape aura
été intronisé.**